



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 20/2014

Vevey, le 25 septembre 2014

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 2 octobre 2014**

Réponse à l'interpellation de M. Randolph Hunziker intitulée « Théâtre de Vevey salle del Castillo : pour des tarifs accessibles aux troupes et sociétés locales ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Randolph Hunziker a déposé au nom du groupe Vevey Libre, lors de la séance du Conseil du 4 septembre 2014, une interpellation relative au Théâtre de Vevey et à la Salle del Castillo intitulée «Pour des tarifs accessibles aux troupes et sociétés locales».

Au moment du dépôt, le Syndic a répondu partiellement à cette interpellation, c'est-à-dire qu'il a à tout le moins apporté toutes les informations demandées sur plusieurs points mais pas forcément à l'entier de ceux-ci.

Les questions posées concernent d'une manière générale la gestion des salles propriétés communales que sont le Théâtre et la Salle del Castillo (et ses nouvelles salles annexes). Il faut à ce propos rappeler que, depuis 1991, une Fondation de droit public a été créée dans le but spécifiquement de gérer ces locaux. A l'origine, la Fondation des Arts et Spectacles (FAS) gérait comme aujourd'hui le Théâtre, la Salle del Castillo, le Théâtre de Verdure et le Théâtre de l'Oriental. En 2002, un avenant à la convention a été signé avec la FAS et une nouvelle association a été créée, cette dernière reprenant le mandat d'exploiter le Théâtre de l'Oriental sous le nom d'Association de l'Oriental.

Le fonctionnement de la FAS répond au cadre légal, en particulier par sa soumission au contrôle de l'autorité de surveillance des fondations, organes d'abord cantonal et aujourd'hui romand. Les statuts de la FAS prévoient que son Conseil de fondation soit composé de 7 à 13 membres désignés par la Municipalité de Vevey pour la durée de la législature, dont les Municipaux de la Culture, des Finances et des Ecoles de la Commune de Vevey sont membres de droit. Le Comité de direction comprend quant à lui cinq à sept membres désignés en son sein par le Conseil de fondation. Les Municipaux de la Culture et des Finances de la Commune de Vevey en sont membres de droit. Le président et le vice-président du Conseil de fondation sont membres du Comité de direction avec les mêmes fonctions. Les membres du Comité de direction sont nommés pour une année. Ils sont rééligibles.

La Fondation bénéficie d'une subvention importante du Fonds Culturel Riviera afin d'assurer les charges artistiques, la commune de Vevey assumant, en tant que propriétaire, l'entretien des bâtiments.

La Directrice de la FAS est responsable de la gestion comptable, la Fondation étant en particulier l'employeur du personnel technique et administratif chargé de gérer les activités et les bâtiments au jour le jour. Epaulée par la Présidente de la Fondation et le Comité de direction, elle doit impérativement équilibrer les comptes globaux tout en prévoyant d'éventuels investissements qui ne seraient pas financés par le propriétaire.

C'est là qu'intervient la problématique du tarif de location des salles, puisqu'il s'agit de la deuxième principale source de revenus pour la FAS, après la billetterie des spectacles. Compte tenu des charges techniques, de la complexité croissante des métiers tournant autour de la scène, des récents investissements réalisés par la Fondation pour l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des spectacles (boucle auditive, éclairage, modification du balcon, entretien du matériel scénique etc.), la Direction a estimé que le tarif de location devait être augmenté pour l'usage du Théâtre en regard des tarifs pratiqués par les autres théâtres romands. Cela a été fait en deux annuités, pour arriver au tarif d'aujourd'hui qui est de Fr. 3'700.- par jour de location pour les sociétés locales et Fr. 4'500.- pour les sociétés commerciales et producteurs de spectacles.

Ceci étant rappelé, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur.

1. Comment la Municipalité justifie-t-elle l'importante augmentation de tarifs du Théâtre de Vevey ?

Comme indiqué ci-dessus, ce n'est pas la Municipalité en tant que telle qui a décidé l'augmentation évoquée, mais il est certain que ses représentants au sein du Conseil de fondation y ont été associés. Les éléments évoqués plus haut ont un impact sur les coûts de fonctionnement des locaux scéniques, et il est vrai que le tarif précédent n'avait pas été relevé depuis de nombreuses années.

Une comparaison avec des salles de taille similaire montre en outre que le nouveau tarif du Théâtre tient la comparaison avec celui demandé pour le Théâtre de Beaulieu, le Casino Barrière, le 2M2C de Montreux ou le Montreux Palace. Pour preuve, nous mettons en annexe les tarifs proposés pour les salles disponibles dans la région (cf. annexe 1).

2. Compte tenu du fait que cette hausse compromet actuellement son usage par certaines troupes locales, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour y remédier ?

La Municipalité est consciente de ce problème, et elle a d'ailleurs appris avec regret le renoncement d'une troupe à l'utilisation du Théâtre pour leurs spectacles. Il faut être conscient qu'une éventuelle variation de ce tarif à la baisse aurait un impact non négligeable sur l'équilibre financier de la FAS, au moment précisément où la commune de Vevey a déjà diminué sa propre subvention de Fr. 20'000.- au budget 2014, sans parler de celui de 2015.

A noter que l'établissement de tarifs différenciés selon le type d'utilisation et d'utilisateur ou des remboursements ponctuels selon une stratégie culturelle a été défini (cf. annexe 2).

3. Quelle sera la politique tarifaire de la Salle del Castillo ? Quelles sont les conditions qui ont été fixées par la Municipalité à la Fondation des Arts et Spectacles et quel est son cahier des charges ?

Il a été répondu abondamment à cette question lors de la séance du Conseil du 4 septembre. Les conseillers trouveront en annexe de la présente communication la grille des tarifs pour la location de la salle et les différents services pouvant être offerts. Ils sont à n'en pas douter très favorables, en particulier pour les sociétés locales et pour les événements à but non lucratif.

La réouverture de la Salle del Castillo a nécessité un travail intense de remise à niveau de la convention liant la ville et la Fondation. Le bâtiment rénové comprend en effet trois autres salles destinées à être occupées elles aussi par les sociétés locales, et il était important qu'elles soient également gérées au bénéfice de l'activité associative veveysanne. Les tarifs sont donc eux aussi différenciés selon les usages prévus (cf. annexe 3)

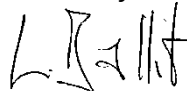
La convention a donné lieu à une définition stricte des tâches incombant respectivement au propriétaire et à l'exploitant. C'est un élément particulièrement important au moment où des travaux de rénovation lourds récemment achevés induisent également un respect scrupuleux des règles de maintenance.

Face aux inconnues concernant la fréquentation de la salle, ou plutôt des salles, des exigences supputées des utilisateurs en matière de matériel technique, de disponibilité des techniciens du Théâtre, de nettoyage, il a été décidé de prévoir une période d'observation pour cette nouvelle convention. Une période de deux ans est nécessaire pour garantir que la couverture des coûts estimés par les recettes envisagées est effective. En cas de grave dérapage, la négociation pourrait même intervenir après le premier exercice complet.

La commission de gestion aura la possibilité, dans le cadre de son mandat, d'examiner la structure des comptes de la FAS en regard des clauses de la convention.

Nous espérons avoir ainsi répondu de manière complète aux demandes de l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire
 
Laurent Ballin Grégoire Halter



Annexe 1) tarif de location des salles de la région

Annexe 2) tarif de location Le Reflet – Théâtre de Vevey

Annexe 3) tarif de location des différentes salles et des prestations de la Salle del Castillo